

Fiche « Bonnes pratiques »

Les permissions de lecture et d'écriture dans eLabFTW

La configuration des permissions de lecture et d'écriture des entrées est indispensable dès leur création afin de garantir la sûreté des informations.

Les permissions de lecture

La configuration des permissions de lecture permet de choisir **qui peut voir** une entrée, c'est-à-dire une expérience, un modèle d'expérience ou un item de la base de données.

- Les expériences dont la lecture est autorisée sont visibles à partir des tableaux de bord des utilisateurs concernés.
- Les modèles d'expérience dont la lecture est autorisée sont visibles à partir de l'onglet « Modèles » de l'équipe. Les utilisateurs peuvent créer des expériences depuis ces modèles. Ils sont importables dans le profil d'un utilisateur et téléchargeables (en .eln).
- Les items de la base de données dont la lecture est autorisée sont visibles à partir de l'onglet « Base de données » de l'équipe.

Les permissions d'écriture

La configuration des permissions d'écriture permet de choisir **qui peut éditer** une entrée.

- Les expériences dont la modification est autorisée sont visibles à partir des tableaux de bord des utilisateurs concernés.
- Les modèles d'expériences ne sont pas modifiables par un autre utilisateur, même s'ils sont rendus visibles.
- Les items de la base de données sont modifiables par un autre utilisateur, si une permission d'écriture est accordée.

Qui configure les permissions ?

Seul le propriétaire d'une entrée en configure les permissions de lecture et d'écriture, en fonction du statut de ses travaux de recherche.

Selon les équipes, les permissions de lecture et d'écriture des expériences peuvent être imposées par l'admin. Si les permissions sont imposées, il est recommandé aux admins d'autoriser la lecture et l'écriture d'une entrée à « seulement les admins et moi ».

Quand configurer les permissions ?

Il est recommandé de configurer les permissions de lecture et d'écriture **dès la création d'une entrée**. Elles pourront ensuite être modifiées au fil du temps.

Comment configurer les permissions ?

Il est recommandé d'autoriser la lecture et l'écriture d'une entrée à « **seulement les admins et moi** », puis éventuellement à son « **groupe** » de travail (configuré par l'admin de l'équipe).



La lecture et l'écriture d'une entrée peuvent aussi être autorisées à un ou plusieurs autre(s) « **utilisateur(s)** » **unique(s)**. Le champ se remplit par auto-complétion.

Besoin d'aide ?

La Sous-Direction Valorisation-Innovation (SVDI) vous aide à choisir la meilleure configuration des permissions de lecture et d'écriture de vos entrées en fonction du statut de vos travaux de recherche. Contactez l'ingénieur valorisation de votre laboratoire ou envoyez un e-mail à l'adresse suivante : drv-sdvi-contact@univ-lorraine.fr

L'Atelier de la donnée ADOC Lorraine vous accompagne sur le fonctionnement et le paramétrage de l'outil. Écrivez à donnees-recherche@univ-lorraine.fr